

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**  
**Fourniture de produits d'épicerie pour la cuisine centrale**  
**du collège Le Ferronay – Cherbourg en Cotentin**

**Section 1 - Acheteur public**

**1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public**

Dénomination : <b>COLLEGE LE FERRONAY</b>	A l'attention de : <b>Service INTENDANCE</b>
Adresse : <b>41 chemin du Ferronay</b>	Code postal : <b>50130</b>
Localité/Ville : <b>CHERBOURG-OCTEVILLE</b>	Pays : <b>FRANCE</b>
Téléphone : <b>02 33 53 16 03</b>	Adresse Email: <a href="mailto:int.0500062w@ac-caen.fr">int.0500062w@ac-caen.fr</a>

**2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

La même qu'au point 1

**3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

- adresse postale : la même qu'au point 1

**4. Adresse à laquelle les dossiers de participation doivent être envoyés :**

Voir Section IV - § 4.2. du règlement de la consultation

**5. Type d'acheteur public : Etablissement Public Local d'Enseignement**

**Section II - Objet du marché**

**1 - Description**

**1.1. - Type de marché de fournitures :**

-  achat     location     crédit bail     location-vente     plusieurs de ces formes

**1.2. - Forme du marché :**

Excepté le lot n°11, ce marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec un minimum et un maximum, par lot, tel que définis aux articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le lot n°11 est un accord cadre à bons de commande multi-attributaires avec un minimum et un maximum tel que définis aux articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

#### 1.4. - Description / objet du marché :

Le présent cahier des charges concerne la fourniture de produits laitiers et d'ovo produits pour la production des repas confectionnés par la Cuisine Centrale du collège « Le Ferronay » (50130 Cherbourg-en-Cotentin).  
Les montants minimum et maximum, par lot, sont les suivants :

<b>Lots</b>	<b>Objet du lot</b>	<b>Montant minimum Hors Taxes</b>	<b>Montant Maximum Hors Taxes</b>
1	Chocolats	1 500 €	4 000 €
2	Cidre et jus de fruits	500 €	1 000 €
3	Céréales	10 000 €	20 000 €
4	Légumineuses	5 000 €	8 000 €
5	Conserves salées	2 000 €	4 500 €
6	Conserves sucrées	2 000 €	4 000 €
7	Produits de pâtisserie	3 000 €	4 500 €
8	Aide culinaire	500 €	1 500 €
9	Huiles assaisonnement et cuisson	8 000€	12 000€
10	Huile de friture	2 500€	5 000€

#### 1.5. - Lieu de livraison des fournitures ou d'exécution de la prestation :

Les produits seront à livrer à la cuisine centrale du collège Le Ferronay

41 chemin du Ferronay  
50130 Cherbourg-en-Cotentin

#### 1.6. - Les variantes sont-elles autorisées ? :

oui       non

## 2 - **Durée du marché :**

Chaque marché est conclu pour une durée ferme d'un an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 ou à partir de sa date de notification si elle est postérieure à cette date.

## **Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

### 1 - **Conditions relatives au marché**

#### 1.1. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du lycée Jean-François MILLET à Cherbourg.

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, ou si elle est postérieure, la date d'admission des prestations.

### 1.2. Groupement d'opérateurs économiques

Les candidatures et les offres peuvent être présentées sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. La définition de ces groupements, les responsabilités attribuées aux prestataires membres et les modalités d'établissement des actes d'engagement sont fixées par l'article 45 du code des marchés publics.

## 2 – Conditions de participation – agrément CE

La cuisine centrale Le Ferronay est soumise à l'obligation d'un agrément vétérinaire européen, en application de l'arrêté du 8 juin 2006. En conséquence, les fournisseurs de la cuisine centrale doivent disposer du même agrément.

En conséquence, les candidats devront joindre à l'appui de leur candidature, une copie de leur agrément CE. Pour le cas où le candidat est en cours d'agrément, il devra apporter la preuve que son agrément sera effectif au 1<sup>er</sup> avril 2023.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'agrément CE est une condition de participation à la consultation. L'absence d'agrément entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

## 3 - Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur retiendra, par lot, l'offre la plus économiquement avantageuse, par application des critères de sélection mentionnés 2.2. du CCP

## Section IV - Procédure

### 1 - Type de procédure :

procédure adaptée (*article 27 du code des marchés publics*)

### 3 - Remise d'échantillons :

non       oui Voir modalités de remise à l'article 2.3 du CCP

## 4 - Renseignements d'ordre administratif

### 4.1. - Documents contractuels et documents additionnels - conditions d'obtention :

Sans objet

### 4.2. – Envoi des plis :

4.2.1. - Date et heure limite de réception des plis :

**Le 03 Mars 2023 à 16h00**

4.2.2 Conditions d'envoi des offres

Les offres seront adressées, soit

- Par courrier au : Collège Le Ferronay  
Service Intendance  
41 chemin du Ferronay  
50130 Cherbourg-Octeville.

- Directement au service indiqué ci- dessus contre récépissé : du lundi au Vendredi de 08 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (11h30 le mercredi) au collège Le Ferronay.

#### 4.2.3 Contenu du pli

Les dispositions ci-après valent pour les candidats établis en France et à l'étranger.

Le candidat fournira, pour chaque lot auquel il soumissionne :

- L'acte d'engagement, selon le modèle joint, dûment renseigné et signé par la personne habilitée à engager la société. Le cas échéant, le candidat fournira la délégation de pouvoir datée et signée du dirigeant de la société habilitant la personne à engager la société (le cas échéant)
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) sur lequel le candidat devra obligatoirement indiquer :
  - son conditionnement
  - la référence du produit
  - le prix unitaire hors taxe du produit dans le respect de l'unité de tarification mentionné
  - le taux de remise accordé sur son tarif général (lots n° 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10)
  - le minimum de commande pour le franco de port
  - le délai en cas de besoin urgent
- Un mémoire technique qui comprendra :
  - les fiches techniques correspondant aux produits proposés ainsi que toutes les informations liées à leur traçabilité et leur étiquetage et notamment, en cas de produit importé, le nom du pays d'origine.
  - les effectifs, moyens et matériels logistiques mis en œuvre pour l'exécution de la prestation ;
  - la désignation d'un interlocuteur dédié à l'exécution du marché (nom, qualité, coordonnées téléphoniques et adresse e-mail) ;

#### 4.3. - Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

- français

#### 4.4. - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

**90** jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 4.5. – Participation à la consultation

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du règlement de la consultation.